

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00855
Numéro SIREN : 800 655 086
Nom ou dénomination : A S E

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000197

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULON**



800772

Dénomination : A S E
Adresse : 293 avenue Des Îles D'or Résidence les Eglantines 83100
Toulon -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00855
n° d'identification : 800 655 086

n° de dépôt : P2021/000197
Date du dépôt : 14/12/2021

Pièce : Ordonnance du Président



800772

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

ORDONNANCE

Nous, William REICH, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A S E 293 avenue des Îles d'Or Résidence les Eglantines 83100 TOULON RCS
Toulon 800 655 086

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 30/06/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/03/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 30/06/2021 de La SAS A S E 293 avenue des Îles d'Or Résidence les
Eglantines 83100 TOULON RCS Toulon 800 655 086 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 13/12/2021

Le greffier,
Franklin DOUCEDE

Le Président du tribunal de commerce
William REICH

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.57 € TTC (23.06 € HT – 4.61 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



**Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2021.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en ma qualité de présidente de la société SAS A.S.E, sis au 293, Avenue des Iles d'Or, Résidence les Eglantines- 83100 Toulon- RCS TOULON, sous le numéro 800 655 086 00026

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturé son exercice social le 30 juin 2021, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2021,
- Que les comptes annuels étant au stade de la certification par le commissaire aux comptes, l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **31 Mars 2022**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

**Fait à Montrouge, le 9 Décembre 2021
En deux exemplaires.**

**Laïla ALLOU
Présidente**

A.S.E
293 av des Iles d'Or, RES. les Eglantines
83100 TOULON
SIRET : 800 655 086 000 26
SAS A.S.E - APE : 4939A

